

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_11_215

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à BOUILLE-COURDAULT en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 30
- Suppléant : 1

Date de convocation : 31 octobre 2023

Excusé ayant donné pouvoir : 1
Votants : 31

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)

ABSENTS EXCUSES :

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (2024-2026) : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a approuvé la mise en place du dispositif des titres restaurant et a fixé les conditions d'attribution.

La prise en charge par la Communauté de Communes est fixée à 50 % de la valeur faciale.

Afin de poursuivre l'attribution de ces titres, il est nécessaire de retenir un prestataire de services à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment sa compétence dans le domaine de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2022CC_12_273 du Conseil de Communauté fixant les conditions d'attribution des tickets restaurant ;

Vu la délibération n° 2023CC_09_181 du Conseil de Communauté autorisant le lancement de la consultation ;

Considérant la mise en place de titres restaurant pour les agents de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

Considérant la valeur du ticket fixée à 8 € et la possibilité pour les agents intéressés de bénéficier de 10 ou 15 tickets mensuellement ;

Considérant qu'une consultation a été lancée pour faire le choix d'un prestataire pour l'émission et la livraison de titres-restaurant dématérialisés ;

Considérant que le marché sera conclu pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, avec reconduction possible par période d'un an, sans excéder 3 ans ;

Considérant que le montant maximum de commandes sur cette période est estimé à 66 000 € HT, soit 188 000 € HT pour 3 ans ;

Considérant que cette consultation fait l'objet d'une procédure adaptée, sous forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire conformément aux articles R.2162-2, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, ;

Considérant l'analyse des propositions conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation ;

Considérant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis à titre consultatif le 31 octobre 2023 proposent de retenir l'offre de la société EDENRED France de Malakoff (92) pour un montant annuel maximum de commandes de 66 000 € HT ;

Monsieur le Président demande au Conseil son autorisation :

- Pour retenir le prestataire société EDENRED France de Malakoff (92) pour la fourniture de titres restaurant pour le personnel de la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2024, et pour une période maximum de 3 ans, et au tarif indiqué dans le bordereau de prix unitaires (coût du titre avec frais de gestion : 8 €).
- Pour l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché et procéder à sa notification.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_215-DE

S²LOW

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Décide de retenir le prestataire société EDENRED France de Malakoff (92) pour la fourniture de titres restaurant pour le personnel de la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2024, et pour une période maximum de 3 ans, et au tarif indiqué dans le bordereau de prix unitaires (coût du titre avec frais de gestion : 8 €).
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et procéder à sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 novembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Adeline Pouplin

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_215-DE



Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_215-DE

S:LOW

ACTE D'ENGAGEMENT

*FOURNITURES, LIVRAISON ET GESTION DE TITRES DE RESTAURANT POUR LE PERSONNEL DE LA CCVSA
Année 2024 (2025-2026)*

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES

Maître d'ouvrage :
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE
25 rue de la Gare
Oulmes
85420 RIVES-D'AUTISE

Identification de l'acheteur

Raison sociale	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE
Adresse	25 RUE DE LA GARE OULMES 85420 RIVES-D'AUTISE
Adresse électronique	secreatariat@cc-vsa.com
Numéro de téléphone	02.51.50.48.80
Signataire du marché	Michel BOSSARD Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

ARTICLE 1. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	Julien BLANCO
Agissant en qualité de	Directeur National des Ventes

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société EDENRED FRANCE SAS sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	EDENRED FRANCE SAS
Adresse	166/180 BOULEVARD GABRIEL PERI 92245 MALAKOFF CEDEX
Adresse électronique	CDMIDFNord-FR@edenred.com
Numéro de téléphone	01 74 31 75 00
Télécopie	01 74 31 85 57

Numéro de SIRET	393 365 135 00358
Code APE	6619B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR13 393 365 135

Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

du groupement solidaire solidaire du groupement conjoint non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DE TITRES RESTAURANTS

ARTICLE 3. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués dans l'annexe financière (bordereau des prix unitaires).

ARTICLE 4. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

La durée d'exécution de l'accord-cadre est de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024:

Le délai de livraison est de 1 (à compléter par le candidat) jours calendaires.

Le présent accord-cadre pourra faire l'objet de reconduction(s).

La durée de la/des reconduction(s) est différente de la période initiale :

- Reconduction 1 : 12 mois
- Reconduction 2 : 12 mois

ARTICLE 5. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Ouvert au nom de	EDENRED FRANCE TICKET RESTAURANT
Pour les prestations suivantes	TICKET RESTAURANT
Domiciliation	PARIS RIVE GAUCHE ENTREPRISES (03640)
Code banque	30003
Code guichet	03640
N° de compte	00020302323
Clé RIB	67
IBAN	FR76 3000 3036 4000 0203 0232 367
BIC	SOGEFRPP

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 6. AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance :

Candidat individuel ou co-traitant 1 (mandataire)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Cotraitant 2	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Cotraitant 3	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Cotraitant 4	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

NOTA : Si aucune case n'est cochée l'acheteur considérera l'avance comme refusée.

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

Signature du marché ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BLANCO Julien Directeur National des Ventes	MALAKOFF, 25/10/2023	le Julien BLANCO Signature numérique de Julien BLANCO Date : 2023.10.24 17:32:00 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 7. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
Le Président, Michel BOSSARD 		

Elle est complétée par les annexes suivantes² :

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

ARTICLE 8. NOTIFICATION

Reçu l'avis de réception dématérialisé de la notification du marché, le

² Cocher la case correspondante

FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DES TITRES RESTAURANT
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
DOCUMENT CONTRACTUEL A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE CANDIDAT

Fourniture d'un titre restaurant	
Valeur faciale d'un titre restaurant	Coût d'un titre
8 €	8 €

Frais de Gestion (y compris livraison) par titre émis		
Frais de gestion en euros HT	Taxes	Frais de gestion en euros TTC
0	0	0

Coût total pour la fourniture d'un titre restaurant
Coût d'un titre restaurant + Frais de gestion en euros TTC
8 €

1 Le candidat, s'il n'entend pas facturer de frais de gestion, devra indiquer dans les colonnes "Frais de gestion et taxes", la mention NÉANT

